

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Brabant Wallon, Avenue Wilmart 129 boîte 1, 1360 PERWEZ
T: 081 65 84 59, E: btv.brabantwallon@btvcontrol.be

Rapport N°: 0430-160314-03 Date du contrôle : 14/03/2016
Extra date du contrôle

DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Matexi Projects
RUE DU CANI 4/7
1360 PERWEZ

Visualisation de l' installation

PROPRIETAIRE:
Adresse :

DEMANDEUR : ANTOONS
Adresse : LEUVENSEBAAN 201A
3040 SINT-AGATHA-RODE

INSTALLATEUR : ANTOONS
Adresse : LEUVENSEBAAN 201A
3040 SINT-AGATHA-RODE

TVA ou CI :

EAN : Compteur n° non placé Index :



DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :	Nouvelle installation /	Type des locaux :	Appartement
Début travaux fondations :	Après 01/10/81	Installation électrique :	Après 01/10/81
Raccordement tension :	Mono 230V	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. :	4 x 10 mm ²	Protection raccordement :	max 40 A
Type électrode de terre :	Boucle	Inter. gén. : type :	2p 40A/300mA
Nombre de tableaux :	1	Nombre de circuits term. :	11
Facteurs d'influences externes :		Schéma :	TT

CONTROLE:

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 270,
Type de contrôle : Examen de conformité

MESURES:

RA: 1,7 Ohm RI tot 50 MOhm

DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

INFRACTIONS CONSTATEES

Néant

NOTES

- 1 Le bouton test du différentiel n'a pas été contrôlé parce qu'il n'y avait pas de tension.
- 2 Les appareils d'éclairages ne sont pas (tous) encore installés.
- 3 Les meubles de salle de bain (bain, douche,...) ne sont pas encore installés.

Conclusion L'installation est conforme.
Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.
Les schéma unifilaires ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 14/03/41 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur
0430 VINCENT MALORGIO

pour le directeur,

CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

- a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
- b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
- c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
- d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
- e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
- f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
- g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1

Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.

ETAPE 2

Lors d'extensions importantes de l'installation, faites reconstruire de nouveau.

ETAPE 3

Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 14/03/41.

ETAPE 4

BTV Brabant Wallon reste à votre service pour les contrôles nécessaires.

EIGENAAR - PROPRIETAIRE

Mobexi Projekte.....
.....
.....
.....

ELECTRICIEN

Bvba ANTOONS LUC Sprl
Leuvensebaan 201A
3040 Sint Agatha Rode

TEL: 016/47 16 85
GSM: 0475/23.38.56
Ond Nr-Nr Ent BE 0885.315.931
REG-ENREG 04.26.01.

ELEKTRISCHE INSTALLATIE: SCHEMAS
INSTALLATION ELECTRIQUE: SCHEMAS

GEBOUW GELEGEN
BATIMENT SITUE: Rue de la Camille, h. bte 7
13.6a Perwez App. 202.....

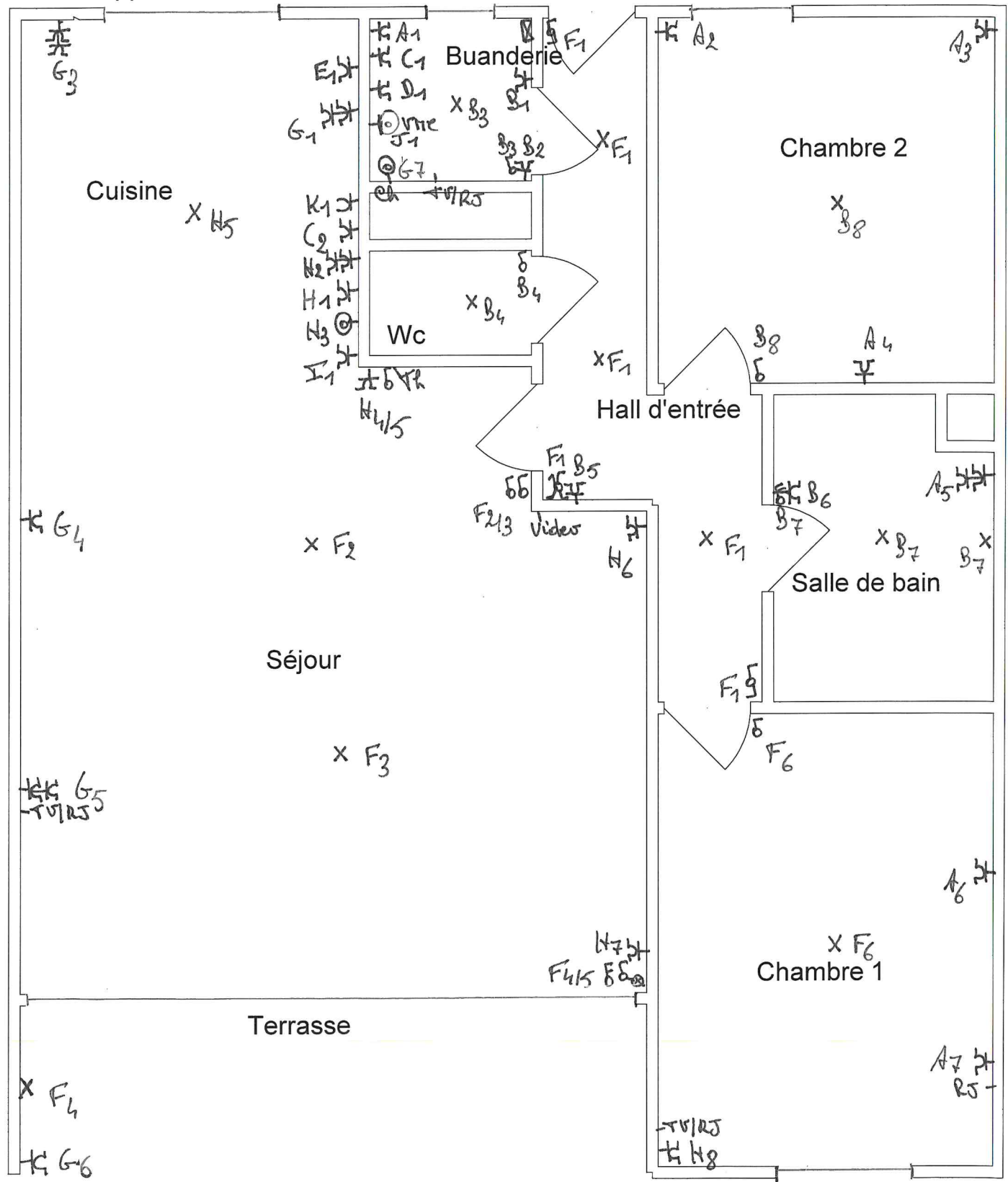
KEURINGSORGANISME-ORGANISME DE CONTROLE



BTV
14-03-2016
Vincent Malorgio / 439

Propriétaire : Matexi Projects NV
Chantier : 1360 Perwez
Rue de la Cani, 4bte7
Appartement 202

Electricien : Bvba Antoons Luc Sprl
201A Leuvensebaan 3040 St Agatha Rode
Tel 016/47 16 85 GSM 0475/ 23 38 56
Ond N°- N°Ent BE0885.315.931



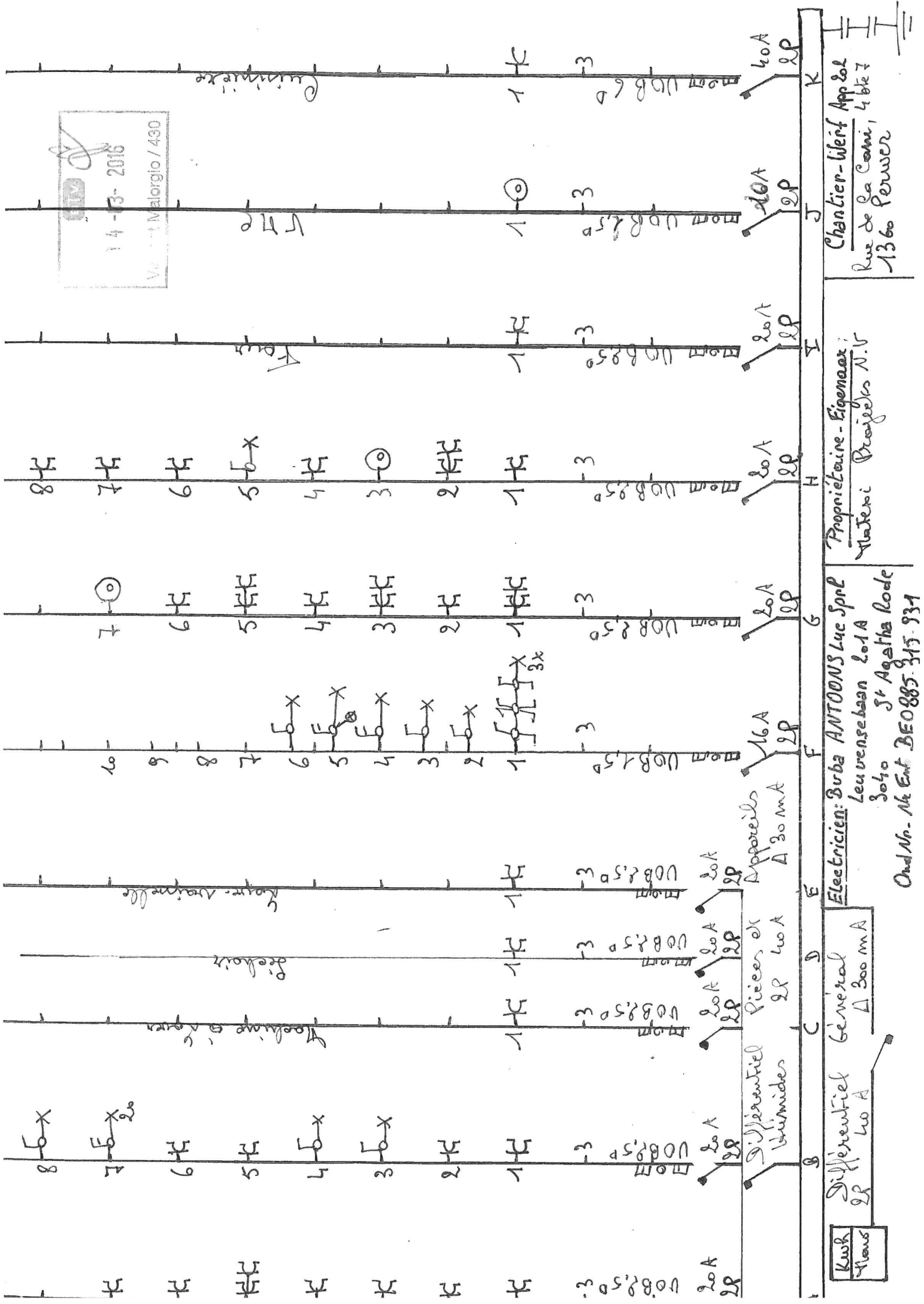
14-03-2013
Vincent Melorgio / 430

Propriétaire : Matexi Projects NV
Chantier : 1360 Perwez
Rue de la Cani, 4bte7
Appartement 202

Electricien : Bvba Antoons Luc Sprl
201A Leuvensebaan 3040 St Agatha Rode
Tel 016/47 16 85 GSM 0475/ 23 38 56
Ond N° - N°Ent BE0885.315.931

Grenier aménageable

X F5



14-13-2016
 Malorgio / 430

Chancier-Wierf Appol
 Rue de la Comi, 4bt 7
 1366 Perwez

Propriétaire - Eigemaax
 Mathxi Projéctis N.V.

Electricien: Buba ANTONS Luc Sprl
 Leuvensebaan 201A
 3040 St Agatha Rode
 Ond No. - Nr Ent BE0885315-934

Differential Général
 2P 40 A Δ 300 mA